



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FÉVRIER 2022

Compte-rendu affiché le : 10 février 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20220203DEL62

HABITAT

Convention de délégation à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour réaliser les enquêtes logement et ressources dans le cadre des regroupements familiaux

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

Le Livre IV du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L.421-1 à L. 421-3 et R. 421-11 à R. 421-19-1.

Créé en 2009 sous forme d'une opération unique en charge de la gestion des flux migratoires, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (O.F.I.I) qui a succédé à l'office ds migrations internationales

assure notamment la gestion des procédures de l'immigration régulière familiale ou professionnelle. Il peut notamment procéder à la réception des demandes du regroupement familial et à l'attribution des ressources du demandeur à la place des services.

Le décret n° 2011-1049 du 6 septembre 2011- art. 48 autorise les Maires à recourir aux services de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration en concluant une convention afin de diligenter les demandes de regroupement familial.

Aussi, dans l'objectif d'améliorer les modalités de gestion de ces procédures, la Ville souhaite confier à l'O.F.I.I. le traitement de ces demandes.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de déléguer l'enquête logement et l'enquête ressources à l'O.F.I.I. dans le cadre de l'instruction des dossiers de regroupement familial,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD